

Appel à projets 2019

Sida, santé et développement

Genre et VIH

Date limite de réception des lettres de candidature : 17 avril 2019

Contexte

Dans la plupart des sociétés, les statuts des hommes et des femmes diffèrent et sont marqués par des rapports d'inégalité. La propagation du VIH s'en nourrit mais contribue également à les renforcer.

Les associations de lutte contre le sida ont aujourd'hui largement conscience de l'impact de ces inégalités sur les populations qu'elles accompagnent. Cependant, elles peinent encore parfois à tirer, à partir de constats généraux, des déclinaisons pratiques efficaces.

Très souvent, la prise en compte des problématiques de genre se limite à privilégier les femmes comme cible principale des programmes (PTPE, activités génératrices de revenus,...) sans tenir compte de l'impact de ces modalités d'intervention sur les rapports hommes-femmes. Aussi, il n'est pas rare qu'un tel ciblage se traduise paradoxalement par un renforcement des tâches et des responsabilités qui incombent aux femmes, et donc des inégalités de genre qu'il était censé combattre.

Ainsi, les femmes sont trop souvent considérées comme seules responsables de la prévention, du dépistage et de la divulgation du statut sérologique à leur entourage, de même que des soins à apporter à leurs enfants, conjoints ou parents malades. A l'inverse, les hommes demeurent toujours aussi éloignés des centres de dépistage et de prise en charge.

Par ailleurs, dans de nombreux pays, la norme hétérosexuelle entraîne encore souvent le rejet

d'autres pratiques sexuelles ou d'autres identités (homosexuelles, bisexuelles, transgenres rencontrant des obstacles différents selon qu'ils/elles sont femmes ou hommes), repoussant davantage les personnes concernées hors des dispositifs de prévention et de soin.

Objectifs

Réduire les inégalités dans les rapports sociaux, interroger et déconstruire les représentations sur les sexualités et la place de chacun(e), renforcer les capacités et l'autonomie des femmes, tout en favorisant la participation des hommes dans ces processus, sont par conséquent des objectifs cruciaux à atteindre si l'on veut lutter efficacement contre les IST, le VIH/Sida et plus largement permettre une équité dans l'accès aux soins.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Axe 1 : soutenir des projets favorisant l'innovation dans l'approche genre

La Fondation de France souhaite aider les projets innovants utilisant l'approche genre qui expérimentent des méthodologies nouvelles à visée de transformation sociale, et priorisent des thématiques pertinentes mais peu prises en compte par les pays et les autres bailleurs. Ces projets devront de préférence mixer actions et plaidoyer.

Ils pourront notamment :

- concerner la **vie affective et sexuelle des jeunes âgés de 10 à 24 ans**, en particulier **les jeunes filles**, avec une approche différenciée selon l'âge et le sexe ;
- promouvoir **l'implication et la responsabilisation des hommes** dans la lutte contre le VIH/Sida et leur recours au dépistage et aux soins, **sans renforcer leur pouvoir** ;
- prendre en compte **les problèmes sanitaires spécifiques** des femmes, des hommes, et des adolescent-e-s vivant avec le VIH, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre ;
- prendre en compte **les violences basées sur le genre** comme facteur d'exposition au VIH et favoriser, dans ce contexte, la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, y compris en direction des hommes auteurs de violences, ainsi que de la police, de la justice et de l'environnement communautaire ;
- **intégrer la problématique du VIH dans les actions de planning familial et de santé sexuelle**, et réciproquement, en utilisant une approche genre et en s'adressant de manière différenciée aux femmes et aux hommes, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre ;
- renforcer **l'empowerment individuel des femmes (hétérosexuelles ou LBT)** de manière à leur permettre de mieux faire face aux risques et conséquences du VIH. Cet empowerment pourra se faire notamment au travers d'activités visant à favoriser l'autonomisation économique des femmes accompagnées via un meilleur accès aux offres, institutionnelles et associatives, de formation et d'insertion professionnelle.

Axe 2 : renforcer et capitaliser l'expertise « Genre et VIH » des porteurs de projets

Les initiatives appuyées dans le cadre de cet axe pourront porter notamment sur :

- l'organisation, par des structures très

expérimentées, au niveau local, national ou régional, d'ateliers de formation (initiale, continue ou de formateurs et formatrices) sur l'approche genre dans le cadre de la lutte contre le VIH ;

- l'accompagnement personnalisé des associations financées dans le cadre de l'axe 1 afin de mieux intégrer l'approche genre dans leurs actions et leur organisation ;
- la réalisation et la diffusion de supports (écrits, audiovisuels,...) capitalisant les modalités d'opérationnalisation et de suivi-évaluation de projets.

Attention : ces demandes de renforcement des capacités des équipes associatives devront se dérouler en plusieurs phases étalées dans le temps et comprendre, entre chaque étape, une mise en pratique des connaissances par les personnes formées et une analyse par les formateurs et formatrices de ces acquis.

Le projet présenté pourra répondre à un axe ou aux deux axes simultanément.

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations et aux équipes soignantes et médico-sociales.

Les projets devront être portés par des structures issues des zones géographiques suivantes :

- Départements français d'outre-mer : Mayotte, Antilles et Guyane exclusivement ;
- Afrique subsaharienne francophone : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

Critères de sélection

Le porteur de projet devra remplir toutes les conditions suivantes :

- démontrer son implication dans la lutte contre les IST, le VIH/Sida et/ou en santé sexuelle et reproductive depuis au moins trois ans ;
- être une structure apolitique et non religieuse ;

- prouver sa capacité à gérer le projet présenté au regard des ressources humaines disponibles et du budget global de l'année en cours ;
- présenter une démarche de suivi et d'évaluation d'impact du projet, réfléchie et détaillée.

Seront retenus les projets concourant à la fois :

- à l'amélioration de la participation conjointe des deux personnes d'un couple à la prise de décision (en matière de sexualité, de prévention et de soins, de dépenses de santé) ;
- à un accès équitable au dépistage et aux soins ;
- à atténuer les discriminations liées au genre : statut défavorable des femmes dans la famille, la communauté et la société (accès aux droits, conditions de vie, charge de travail...), personnes rejetées en raison de leur orientation sexuelle ;
- à faire évoluer les rôles inégaux des femmes, des hommes et des personnes ne se reconnaissant pas dans les normes de genre, vers plus d'égalité, plus de concertation et un meilleur partage des responsabilités.

Les modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans). Les projets pluriannuels sont fortement encouragés.

Attention : la demande financière devra correspondre à un projet de taille réaliste, et être exprimée en fonction des besoins réels du projet.

L'aide de la Fondation de France ne pourra prendre en compte qu'un seul projet par association demandeuse.

Ne seront pas retenus les projets qui consistent en :

- des campagnes de prévention et de sensibilisation de masse ;
- des demandes de formation ou de bourses individuelles ;
- des conférences et colloques.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- les frais de mission et les honoraires pour des consultant(e)s français(e)s ;
- la reconduction sans réelle justification de projets déjà financés ;
- la totalité du projet : la recherche de cofinancements étant exigée comme gage de pérennité.

Comment répondre ?

1 Lettre de candidature et présélection

Les demandes feront l'objet d'une présélection sur lettre de candidature à adresser le **17 avril 2019** au plus tard au siège de la Fondation de France, à Paris. Cette lettre-type est téléchargeable sur **www.fondationdefrance.org**, rubrique « *International / Lutte contre le sida* », ou peut-être demandée par e-mail (sida@fdf.org). Les demandeurs seront informés par courrier des résultats.

2 Dossier de demande de subvention

Seuls les demandeurs présélectionnés recevront le dossier-type de demande de subvention à renseigner. Dûment rempli et accompagné des annexes, il devra nous parvenir début **septembre 2019**.

3 Instruction et sélection

Après instruction, les projets seront présentés à un comité décisionnaire en **décembre 2019**. La décision sera communiquée par courrier postal.

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 841 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 170 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**